

(1)

(N° 124. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 MARS 1882.

---

Refus du curé de Saint-Vincent d'admettre un élève de l'école officielle à l'enseignement religieux donné à l'église.

(Pétition du sieur Lepage, présentée le 24 janvier 1882.)

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1), PAR M. HANSENS.

---

MESSIEURS.

Le canton d'Étalle doit posséder une légion de prêtres bien belliqueux. Il n'est pas de séance, en effet, où l'honorable M. Bouvier qui, du reste, ne leur cède pas en bouillante ardeur, n'attire notre attention toute spéciale sur quelque incartade nouvelle, sur quelque violence blâmable, sur des refus de rendre aux populations le service à raison duquel le clergé est rétribué.

La pétition du sieur Lepage, Jean-Baptiste, garde-champêtre à Saint-Vincent (Bellefontaine), a trait à un fait de l'espèce. Le curé aurait refusé d'admettre sa fille, qui fréquente l'école officielle, à suivre le catéchisme et à faire sa première communion; il va sans dire que les élèves de l'école libre ont été traitées d'une manière toute différente.

Si le clergé veut rendre la religion odieuse, et inévitables les solutions basées exclusivement sur les principes, il lui suffit de persister dans cette attitude toute de haine et d'orgueil. Le jour viendra où la société civile, fatiguée de ces appels perpétuels à la révolte, outrée de cette arrogance qui ne respecte ni les pouvoirs publics, ni la famille, supprimera des privilèges dont une mission sociale, dignement et fructueusement remplie, pourrait seule expliquer le maintien.

M. le Ministre de la Justice s'étant engagé à soumettre à la Chambre les résultats de l'enquête qu'il a ordonnée sur les agissements du clergé, la commission vous propose de lui renvoyer la pétition de M. Lepage.

*Le Rapporteur,*  
L. HANSENS.

*Le Président,*  
V. LUCQ.

---

(1) La commission était composée de MM. Lucq, président; de Bruyn, Mulle de Terschueren, de Decker, Jottrand et Hanssens.